



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ville de Fribourg : un logo trompeur

La Communauté Romande du Pays de Fribourg (CRPF) déplore l'adoption d'une identité visuelle bilingue par la Ville de Fribourg. Le logo d'une commune doit refléter son statut linguistique ; or, Fribourg a une seule langue officielle, le français, depuis plus de deux cents ans. Le nouveau logo présenté ce jour trompe donc les habitants et le public.

En mai dernier, la CRPF a publié le *Manifeste 2025 pour la paix des langues*, par lequel elle demandait au Conseil communal d'interrompre le concours de création d'une identité visuelle en deux langues. Elle l'invitait à attendre l'adoption de la loi cantonale sur les langues pour envisager, le cas échéant, de faire de l'allemand sa deuxième langue officielle.

De longue date, la Ville de Fribourg a accordé à sa minorité germanophone de nombreux droits et facilités, en particulier dans les domaines scolaire et administratif. La part des germanophones ne cesse de diminuer depuis cinq décennies, représentant aujourd'hui 14,3% de la population. Et plus cette minorité recule, plus les autorités lui accordent des faveurs au nom de ce qu'elles appellent le « bilinguisme pragmatique ». C'est ce qui s'appelle rouler à contresens.

Dans une émission de la RTS, l'an dernier, le syndic Thierry Steiert a déclaré qu'on a « 99% d'une ville qui serait officiellement bilingue ». Sous sa conduite, le niveau de germanisation de l'administration n'a cessé d'augmenter. Une progression par tranche, sans doute pour éviter d'effrayer la majorité francophone et pour la préparer à une acceptation de l'allemand comme langue officielle.

Adopter une nouvelle identité bilingue qui consiste à tapisser la ville de l'expression « Stadt Freiburg », sur les murs de la Ville, sur tous les véhicules et sur toutes les correspondances, et jusqu'au dernier banc public, c'est ne pas respecter le caractère majoritairement francophone de la ville de Fribourg et son statut officiel. C'est aussi écarter, dans les faits, la majorité de la population, non bilingue, de la direction de la ville pour livrer celle-ci à une oligarchie bilingue, alors que la langue allemande n'est revendiquée que par 14 % de la population. A toutes fins utiles, il convient de rappeler que la ville de Fribourg est de plus en plus cosmopolite : 40% des habitants sont étrangers et, parmi eux, 6000 personnes ont le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal.

Accorder le statut de langue officielle à l'allemand à Fribourg serait contraire à la Constitution cantonale, qui consacre le principe de territorialité des langues. « L'Etat et les communes veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues » (article 6). La Constitution fédérale (art. 70) donne la même mission aux cantons. Sur ces bases, la CRPF a demandé au Conseil d'Etat d'intervenir pour empêcher un déplacement artificiel de la frontière des langues.

Les prochaines élections communales auront lieu en mars 2026. La CRPF veillera à ce que le statut linguistique et l'identité visuelle de la Ville de Fribourg soient un thème essentiel de la campagne.

Pour la CRPF :

Antoine Geinoz
Président

Alexandre Papaux
Vice-président

Fribourg, le 7 octobre 2025